

Collège du 12^{ème}
94 rue Georges Pompidou
97430 Le Tampon

Réf. : NDS2020-79

Objet : **Planning MODIFIE des opérations électorales de l'année scolaire 2020-2021**

Le rectorat ayant suspendu la réunion statutaire sur les opérations électorales avec les parents et procédé à une modification du calendrier des élections, la date retenue pour les élections des parents est le vendredi 2 octobre 2020

1 • Jour et heure de vote : Vendredi 2 octobre 2020 de 7h25 à 13h

2 • Calendrier des opérations préalables à l'élection :

La liste électorale est consultable au secrétariat de direction

3 • Pièces remises avant le lundi 21 septembre 2020 à 16h30 au secrétariat du collège du 12^{ème} :

- la liste signée des candidats (avec signature, téléphone et courriel des candidats)
- les projets de bulletins de vote
- Les professions de foi

• **Date limite de désistement et remplacement des candidats** : mercredi 23 septembre 2020 à minuit

• **Date d'impression des bulletins de vote** : Jeudi 24 septembre 2020 à 8h

• **Mise sous enveloppe du matériel de vote par correspondance** : Jeudi 24 septembre 2020 à partir de 9h30

• **Distribution aux élèves du matériel de vote par correspondance** : Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020

4 • Vote direct du vendredi 2 octobre 2020 pour les Parents :

- **Horaires** : 7h25 à 13h
- **Lieu de vote** : Salle de réunion
- **Isoloir** : En salle de réunion

5 • Vote par correspondance

Du vendredi 25 septembre 2020 au vendredi 2 octobre à 13h : Dépôt en main propre à la Vie scolaire, bureau des surveillants, des enveloppes marrons par les élèves ou les parents. Pas d'insertion dans l'urne de vote direct. Les votes déposés par correspondance pourront être pointés sur la liste électorale par les assesseurs du bureau de vote dès 7h25.

6 • Dépouillement à 13h15, ouverture de l'urne et des enveloppes de vote par correspondance

NB1 : La liste des candidats transmise devra être signée par chaque candidat et comporter au maximum le double des sièges à pourvoir (7 sièges à pourvoir, liste de 14 noms au maximum) et au minimum deux noms, avec, classés par ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

NB2 La participation des parents, candidats ou pas, à la mise sous enveloppe (1209) conditionne le respect de l'échéancier légal de remise des plis de vote aux familles. Une liste d'émargement des parents avec heure d'arrivée et de départ sera tenue.

NB3: Une liste d'assesseurs chargés de contrôler la bonne exécution du vote direct doit être communiquée au Secrétariat administratif du collège du 12^{ème} le vendredi 18 septembre 2020 au plus tard.

Le Tampon, le 10 septembre 2020
Le Principal
C.Courréjou